

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE SAVATE, BOXE FRANÇAISE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Représentée par son président, Monsieur Joël DHUMEZ
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour 2014 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 5 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (5 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 396 120 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

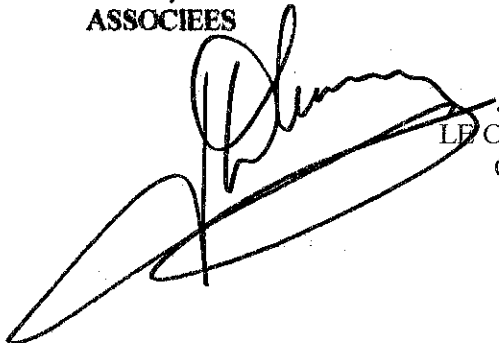
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

06 Juin 2014

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SAVATE, BOXE
FRANÇAISE ET DISCIPLINES
ASSOCIEES



p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
Par délégation du Contrôleur Budgétaire
et Comptable Ministériel

4 AOUT 2014

Marie-Christine QUERCI
Contrôleur général économique et financier
Chef du Département du Contrôle budgétaire

2101279919

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	110 200 €	76 780 €	73 000 €	37 200 €
Action 1	110 200 €	76 780 €	73 000 €	37 200 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	25 000 €	17 500 €	17 500 €	7 500 €
Structuration fédérale	85 200 €	59 280 €	55 500 €	29 700 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	451 601 €	344 291 €	315 820 €	135 781 €
Action 1	9 500 €	9 500 €	5 000 €	4 500 €
Programmes d'échanges internationaux	9 500 €	9 500 €	5 000 €	4 500 €
Action 2	442 101 €	334 791 €	310 820 €	131 281 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	45 401 €	45 401 €	45 401 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	65 000 €	65 000 €	65 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	188 500 €	131 650 €	115 650 €	72 850 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	143 200 €	92 740 €	84 769 €	58 431 €
Développer les relations internationales	13 750 €	10 750 €	0 €	13 750 €
Action 1	13 750 €	10 750 €	0 €	13 750 €
Programmes d'échanges internationaux	13 750 €	10 750 €	0 €	13 750 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	53 500 €	49 125 €	35 300 €	18 200 €
Action 3	53 500 €	49 125 €	35 300 €	18 200 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	38 500 €	34 875 €	27 600 €	10 900 €
Accompagnement sanitaire préventif	15 000 €	14 250 €	7 700 €	7 300 €
Former l'encadrement technique	36 500 €	25 550 €	25 000 €	11 500 €
Action 4	36 500 €	25 550 €	25 000 €	11 500 €
Professionnalisation de l'activité	36 500 €	25 550 €	25 000 €	11 500 €
Rendre plus performant l'arbitrage	23 000 €	12 000 €	12 000 €	11 000 €
Action 4	23 000 €	12 000 €	12 000 €	11 000 €
Formations fédérales	23 000 €	12 000 €	12 000 €	11 000 €
TOTAL	688 551 €	518 496 €	461 120 €	227 431 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

65 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

396 120 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (Indemnité des CTS)

45 401 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

350 719 €